

# Les activités

## De l'ADOPS68



### Régulation

Le régulateur libéral reçoit les appels du 15 qui ne relèvent pas de l'urgence vitale, il a pour mission de déterminer la meilleure réponse à apporter (conseil médical, consultation en MMG ou du médecin de secteur de garde, visite à domicile ou transport vers un service d'urgence).



### Effectation mobile

L'activité d'effecteur mobile consiste à intervenir sur le terrain pour apporter une réponse médicale immédiate suite à un appel au Centre 15. Les effecteurs mobiles sont déclenchés sur des critères spécifiques.



### Effectation fixe

Pour répondre aux demandes des soins nécessitant une consultation, le département dispose de quatre maisons médicales de garde (Mulhouse, Thann, Altkirch et Colmar) ainsi que de médecins de garde de secteur et de SOS Médecin dans l'agglomération Mulhousienne.

## Un mot du président

“

Un mal d'oreille subit chez son enfant, une fièvre inexplicquée en pleine nuit, une chute malheureuse et la cheville qui gonfle après une promenade le dimanche entre amis...

Qui n'a jamais connu ces situations stressantes ?

Et que faire lorsque tous les cabinets médicaux sont fermés ?

La réponse, les médecins généralistes libéraux du 68 vous la proposent à travers une organisation performante, adaptée à votre situation.

Le réflexe ? **Appeler le 15, qu'elle que soit l'heure**, pour être mis en relation avec le médecin régulateur qui étudiera votre demande et vous conseillera ou vous orientera au bon endroit : maison médicale de garde, médecin de garde, service d'urgence si nécessaire...

L'ADOPS 68 coordonne tous les acteurs de votre prise en charge en horaires de Permanence des Soins, pour vous apporter...

« **La meilleure réponse, adaptée à votre situation, au bon endroit** ».”

Schelcher F.X.